



9247-3446 Québec inc.

Évaluation de l'entreprise en matière de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

13 mai 2024



Table des matières

Introduction	3
Structure, activités et chaîne d’approvisionnement	3
Politiques et diligence raisonnable.....	5
Identification et gestion des risques	6
Activités de mitigation des risques de travail forcé et de travail des enfants.....	8
Attestation	10



Introduction

En tant qu'entreprise responsable, nous reconnaissons l'importance de respecter et de promouvoir les lois et les normes en vigueur, tant au niveau provincial que fédéral. Jean Dumas Multiconcessionnaire est déjà engagé à respecter les législations québécoises et canadiennes en matière de droit du travail, de sécurité, et d'autres domaines réglementaires. Cet engagement fait partie intégrante de la culture de notre entreprise et de sa responsabilité envers ses employés, ses clients et ses partenaires.

De plus, nos détaillants collaborent avec des entreprises prestigieuses telles que Ford et Mitsubishi, qui ont elles-mêmes mis en place des politiques et des engagements stricts contre le travail forcé et le travail des enfants. Cette alliance stratégique renforce notre détermination à maintenir les plus hauts standards éthiques et à promouvoir des pratiques responsables tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

Dans les sections suivantes de ce rapport, nous mettrons en évidence les actions concrètes et les projets en cours qui témoignent de l'engagement de Jean Dumas Multiconcessionnaire envers le développement social et économique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Québec et du Canada tout en respectant les lois et les réglementations en vigueur.

Structure, activités et chaîne d'approvisionnement

L'entité consolidée, soit 9247-3446 Québec inc. représenté par Jean Dumas Multiconcessionnaire et ses filiales (Jean Dumas Ford St-Félicien, Jean Dumas Ford Dolbeau-Mistassini, Jean Dumas Ford Roberval, Jean Dumas Ford Baie-Comeau, Jean Dumas Ford Chibougamau, Jean Dumas Hyundai Saint-Félicien, Jean Dumas Hyundai Alma, Jean Dumas Honda Saint-Félicien, Jean Dumas Honda Baie-Comeau, Jean Dumas Kia Alma, Jean Dumas Mitsubishi Alma, Jean Dumas Mitsubishi Saguenay, Jean Dumas Maximum Sport Saguenay et Roulotte Chaudière) remplit les conditions définies par la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la Loi), car elle possède des établissements au Canada et y exerce des activités de vente d'automobiles, de véhicules récréatifs et de roulettes neuves et usagées.

Le présent rapport couvre l'exercice financier du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Structure

Jean Dumas Multiconcessionnaire (9247-3446 Québec inc.) est l'entité faisant l'objet du présent rapport (numéro d'entreprise du Québec : 1167456384) et son siège social est situé dans la municipalité de Saint-Félicien dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec.

Jean Dumas Multiconcessionnaire est une société constituée sous le régime du Québec et la *Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)*. Jean Dumas Multiconcessionnaire n'est pas coté en bourse. En date du 31 mai 2024, l'entreprise emploie un total de 167 employés.



Jean Dumas Multiconcessionnaire est dirigé par le Président et Directeur général Jean Dumas.

Activités

Jean Dumas Multiconcessionnaire exerce des activités dans le secteur de la vente d'automobiles, de véhicules récréatifs et de roulettes neuves et usagées. Les ventes se font par le biais de son réseau de 14 magasins répartis dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.

Les marques d'automobiles, de véhicules récréatifs et de roulettes sont les suivantes :

➤ Ford	➤ Kia	➤ Polaris
➤ Honda	➤ Mitsubishi	
➤ Hyundai	➤ Kawasaki	

L'entreprise vend également des automobiles et des véhicules récréatifs usagés de marques :

➤ Chevrolet	➤ Ski-Doo	➤ Toyota
➤ Jeep	➤ Nissan	➤ Volkswagen
➤ Mazda	➤ Dodge	

Chaîne d'approvisionnement

Jean Dumas Multiconcessionnaire achète des produits et services en provenance de deux pays, à 2 731 entreprises, dont 2 723 sont présentes au Canada, tandis que huit sont des fournisseurs provenant des États-Unis.



Politiques et diligence raisonnable

Politiques et documentation actuelles

Jean Dumas Multiconcessionnaire dispose de politiques et documentation pertinentes en lien avec la Loi S-211 :

Politiques et documentation	Description	Soutien à la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants
Politique contre le harcèlement	Cette politique a pour objectif d'établir un cadre de surveillance concernant le harcèlement en milieu professionnel. Elle comprend des définitions, des dispositions, et la procédure à suivre en lien avec cette problématique. Il existe également un formulaire d'enquête et d'analyse pour aider les employés dans leur processus de plainte.	En fournissant une politique claire en matière de harcèlement, Jean Dumas Multiconcessionnaire soutient la création d'un environnement de travail sécuritaire et respectueux pour tous ses employés, fournisseurs et partenaires.
Politique d'équité et de lutte contre la discrimination	Cette politique de Jean Dumas Multiconcessionnaire est axée sur l'égalité et le respect des droits de tous. Elle encourage le traitement des individus dans le même respect des droits de la personne tel que prévu à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et ce, dans toutes les sphères d'activités. Elle vise entre autres à promouvoir un environnement d'affaires et de travail équitable pour tous et sans discrimination. Elle fournit aussi un cadre de référence pour intervenir en cas de non-respect de la politique.	En fournissant une politique d'équité et de lutte contre la discrimination, Jean Dumas Multiconcessionnaire crée un cadre moral positif au sein de l'organisation. En faisant la promotion d'un environnement de travail équitable et sans discrimination, elle soutient l'importance de s'assurer que tous les individus sont traités de manière juste et respectueuse, réduisant ainsi les conditions propices au travail forcé et à l'exploitation des enfants. De plus, en fournissant un cadre pour intervenir en cas de non-respect, elle assure une surveillance et une action correctrice contre toute violation de ces principes.

Diligence raisonnable

L'entreprise ne possède pas de politique d'approvisionnement propre, mais s'approvisionne auprès de fabricants avec lesquels il collabore. Parmi les fournisseurs directs majeurs (représentant plus de 1 % des dépenses totales de fournisseurs), on trouve Ford, Honda, Hyundai Motor Group, Kia et Mitsubishi Corporation, qui disposent tous les cinq de documentation concernant le travail forcé et le travail des enfants.



Ford¹ dispose notamment d'une politique sur la protection des droits de l'homme (*Protecting Human Rights and the Environment*), démontrant son engagement à respecter et à faire respecter les droits de l'homme dans toute la chaîne d'approvisionnement. Une mention spécifique traite de l'interdiction de Ford d'employer de la main-d'œuvre de moins de 15 ans ou de recourir au travail forcé.

Le groupe Honda² possède également une politique contre le trafic humain, l'esclavage, le travail forcé et le travail des enfants s'appliquant à toute leur chaîne d'activités,

Hyundai Motor Group³ a publié une charte des droits de l'homme interdisant le travail des enfants et le travail forcé au sein de l'entreprise. Hyundai a aussi élaboré un rapport mettant en évidence des mesures strictes d'atténuation des risques liés au travail forcé et au travail des enfants. Cela inclut un code des fournisseurs interdisant explicitement le recours à de telles pratiques et des politiques internes visant à garantir un environnement de travail sain.

Kia⁴ a publié un rapport sur le développement durable soulignant son engagement contre l'esclavage moderne au sein de ses opérations et de sa chaîne d'approvisionnement. Une évaluation des risques et de l'impact est faite annuellement pour assurer que les droits de l'homme sont respectés sur l'ensemble des sites.

Mitsubishi Corporation⁵ a également publié un *Sustainability Report* en 2023. Ce rapport comprend une section complète sur les droits de l'homme liés à leurs opérations internes et à leurs fournisseurs. Ce rapport détaille les actions de diligence raisonnable, l'identification des risques, les mesures d'atténuation des risques et les contrôles afférents. Dans ce rapport, Mitsubishi mentionne aussi que le travail forcé et le travail des enfants font partie des 21 critères d'évaluation de leurs fournisseurs.

Identification et gestion des risques

Identification des risques

Les risques sont identifiés et évalués selon deux critères :

1. Industrie : L'industrie dans laquelle opère l'entité qui doit déposer un rapport est-elle jugée à risque en ce qui a trait au travail forcé et au travail des enfants ?
2. Marchandise :
 - a. Le pays duquel provient la marchandise acquise par l'entité qui doit déposer un rapport est-il jugé à risque en ce qui a trait au travail forcé et au travail des enfants

¹ <https://corporate.ford.com/content/dam/corporate/us/en-us/documents/legal/global-modern-slavery-and-human-trafficking-transparency-statement.pdf>

² <https://www.honda.co.uk/content/dam/local/uk/hosted-files/Modern-Slavery-Statement-2022-23.pdf>

³ <https://www.hyundai.com/uk/en/legal-disclaimer/modern-slavery-statement.html> et <https://hyundaicapital.co.uk/media/4mldf4so/anti-slavery-statement-2022.pdf>

⁴ <https://www.kia.com/content/dam/kwcms/au/en/files/kia-modern-slavery-statement-2022.pdf>

⁵ <https://www.mitsubishicorp.com/jp/en/csr/modern-slavery-statement/pdf/fy2022ca.pdf>



- b. La marchandise acquise par l'entité qui doit déposer un rapport est-elle jugée à risque en ce qui a trait au travail forcé et au travail des enfants ?

L'évaluation des risques utilise deux indices distincts pour conclure sur les risques inhérents de travail forcé et de travail des enfants lié aux industries, aux biens et aux pays : (1) l'indice mondial de l'esclavage de *Walk Free* (industrie et pays) et (2) la liste des biens produits par le travail des enfants ou le travail forcé du ministère américain du Travail (marchandise) [*US Department of Labor's List of Goods Produced by Child Labor or Forced Labor*].

Ainsi, une évaluation des risques liés à l'industrie, aux marchandises achetées par Jean Dumas Multiconcessionnaire (incluant les matériaux de fabrication du bien) et aux pays auprès desquels les biens ont été acquis a été réalisée en lien avec la Loi S-211.

Afin de faire cette évaluation, Jean Dumas Multiconcessionnaire a évalué les groupes de produits représentant au moins 1 % du total des dépenses d'approvisionnement pour l'exercice 2023. Toute catégorie de produits représentant moins de 1 % du total des achats est considérée comme non significative pour cette évaluation et exclue de l'analyse.

Industrie

En tant que concessionnaire et revendeur, Jean Dumas Multiconcessionnaire vend des automobiles, des véhicules récréatifs et des roulotte neuves, mais également usagées. Selon le rapport *Global Estimates of Modern Slavery: Forced Labour and Forced Marriage*, cette industrie est considérée comme étant à risque.

Pays

Si Jean Dumas Multiconcessionnaire sait que certains de ses fournisseurs canadiens achètent des produits en provenance de pays étrangers, Jean Dumas Multiconcessionnaire ne connaît pas l'étendue de ces achats. Jean Dumas Multiconcessionnaire sait également qu'il achète des produits finis fabriqués à partir de matériaux multiples, et que chaque matériau peut présenter un profil de risque différent en ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement.

Parmi les pays dans lesquels Jean Dumas Multiconcessionnaire se procure des produits, représentant plus de 1 %, se trouvent le Canada et les États-Unis. Ces pays sont considérés comme des pays à faible risque de travail forcé et de travail des enfants.

Marchandises achetées

L'entreprise propose plusieurs types de véhicules qui ont été achetés auprès de divers fournisseurs.

L'entreprise n'achète pas directement tous les matériaux requis pour la construction des véhicules. Par exemple, un véhicule acheté contient du caoutchouc. Par conséquent, l'entreprise a identifié les risques liés à certains matériaux utilisés dans la production de produits finis que l'entité achète et utilise dans la fabrication de ses équipements.



Parmi les véhicules achetés, les matériaux présentant un risque inhérent modéré à élevé de travail forcé et de travail des enfants sont les suivants :

-
- | | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| • Acier laiton | • Cuivre |
| • Céramique | • Fer |
| • Caoutchouc | • Minerai de cobalt |
| • Maroquinerie et accessoires | • Minerai d'étain |
| • Serrures | • Minerai de tantale |
| • Textiles | • Minerai de tungstène |
| • Produits électroniques | • Or |
| • Mica | • Zinc |
-

D'autres matériaux, tels que le graphite, ont été identifiés dans les biens achetés par Jean Dumas Multiconcessionnaire mais ne figurent pas dans les indices mentionnés plus haut; ces matériaux présentent donc un faible risque de travail forcé et de travail des enfants.

Activités de mitigation des risques de travail forcé et de travail des enfants

Gestion des fournisseurs

Jean Dumas Multiconcessionnaire a identifié et passé en revue les rapports et politiques de ses principaux fournisseurs. À la lumière de cette documentation, les principaux fournisseurs ont déjà mis en place des mesures strictes de mitigation du travail forcé et du travail des enfants au sein de leurs propres chaînes d'approvisionnement et en lien avec les directives du Bureau international du Travail (OIT).

Formation de sensibilisation

Jean Dumas Multiconcessionnaire n'a pas mis en place de formation spécifique concernant le travail forcé ou le travail des enfants. Toutefois, Jean Dumas Multiconcessionnaire demande à ses employés de lire la politique d'équité et de lutte contre la discrimination.

Jean Dumas Multiconcessionnaire reconnaît l'opportunité d'incorporer, en rapport avec la Loi, une section de sensibilisation sur le travail forcé et le travail des enfants dans cette politique. Ce contenu pourra être porté à la connaissance des employés par la direction et les superviseurs. Jean Dumas Multiconcessionnaire évaluera le contenu applicable dans un avenir proche.



Mesures correctrices pour contrer le travail forcé et le travail des enfants, ainsi qu'atténuer la perte de revenus des familles vulnérables

En date du 31 mai 2024, Jean Dumas Multiconcessionnaire n'a pas identifié ou détecté, et n'a aucune raison de suspecter des cas de travail forcé ou de travail des enfants au sein de ses opérations ou de celles de ses fournisseurs directs. Par conséquent, aucune mesure corrective n'a été requise au cours de l'exercice 2023, que ce soit à l'égard du travail forcé ou du travail des enfants, ou à l'égard de tout cas entraînant une perte de revenus pour des familles vulnérables.

Processus d'auto-évaluation en lien avec le travail forcé et le travail des enfants

Jean Dumas Multiconcessionnaire a réalisé les actions suivantes pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants :

1. Réalisation d'une auto-évaluation interne des risques de travail forcé et/ou de travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation. Jean Dumas Multiconcessionnaire a identifié dans le présent rapport les marchandises et les pays de la chaîne d'approvisionnement qui présentent des risques inhérents de travail forcé et/ou de travail des enfants.
2. Mise en œuvre de politiques et de documentation qui créent une culture dans laquelle les employés se sentent en sécurité et contribuent à prévenir les pratiques illégales et à protéger les travailleurs. Jean Dumas Multiconcessionnaire a également identifié l'opportunité d'ajouter une section sur le thème de la Loi dans sa politique d'équité et de lutte contre la discrimination.
3. Jean Dumas Multiconcessionnaire a identifié et examiné les rapports et politiques de ses principaux fournisseurs concernant le risque de travail forcé et le travail des enfants afin de s'assurer de la saine gestion de ces pratiques par ses fournisseurs.

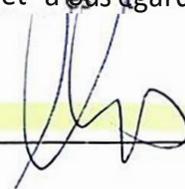
Attestation

Conformément aux exigences de la loi S-211, et en particulier à la section 11 de celle-ci, je certifie avoir examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité, ou les entités mentionnées ci-dessus. Selon mes connaissances, et ayant fait preuve de diligence raisonnable, je certifie que les informations contenues dans le rapport sont vraies, précises et complètes à tous égards essentiels aux fins de la loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

DUMAS JEAN

Nom, prénom

Signature



Président

Titre

29 mai 2024

Date

Je suis autorisé à engager Jean Dumas Multiconcessionnaire, et ce rapport couvre l'exercice financier 2022-2023 et s'applique à Jean Dumas Multiconcessionnaire ainsi qu'à toutes les entités considérées comme des entités déclarantes au sens de la loi et à toutes les filiales contrôlées par Jean Dumas Multiconcessionnaire le cas échéant.